



Communiqué de presse

Le secteur euro-marocain de la pêche uni pour répondre à une décision de justice annulant l'Accord de pêche Maroc-UE.

Bruxelles - Rabat, le 29 Octobre 2021

La Commission mixte euro-marocaine des professionnels de la pêche s'est réunie la semaine dernière pour aborder conjointement les options et les défis posés par l'arrêt du Tribunal de l'UE annulant l'accord de partenariat de pêche durable avec le Maroc. Lors de cette réunion, les opérateurs des deux côtés ont parlé d'une seule voix. Les représentants du secteur ont réaffirmé leur engagement à travailler avec toutes les parties prenantes et les décideurs politiques pour résoudre la situation et éviter tout dommage à l'industrie, aux relations commerciales et au partenariat entre les deux parties. La Commission euro-marocaine travaillera sur une déclaration d'intention qui conceptualise la vision du secteur de la pêche pour faire en sorte que la bonne coopération entre le Maroc et l'UE dans le domaine de la pêche durable puisse se poursuivre à l'avenir.

La Commission mixte euro-marocaine a analysé en profondeur la décision de la Cour, notamment les conséquences socio-économiques et les perturbations commerciales qu'entraînerait une éventuelle annulation d'un accord de partenariat dans le secteur de la pêche. Toutes les parties ont convenu du rôle positif joué par un tel accord pour les deux parties au fil des ans, y compris la population du Sahara, ainsi que sa contribution fondamentale à l'avancement de la gestion durable des ressources halieutiques. Dans cette optique, les représentants du secteur ont jugé cruciale la poursuite d'un partenariat de pêche entre l'UE et le Maroc.

La réunion a permis aux représentants de l'industrie de passer en revue d'autres grands domaines d'intérêt commun dans lesquels l'UE et le Maroc travaillent ensemble, notamment la pêche régionale, la gouvernance et les politiques de voisinage.

La Commission mixte euro-marocaine a annoncé une réunion de présentation au début de l'année prochaine en Europe où elle prévoit de présenter une feuille de route pour 2022.

1. À propos de la Commission mixte UE-Maroc des professionnels de la pêche

La Commission mixte euro-marocaine des professionnels de la pêche a été créée en février 2018 entre les organisations européennes de pêche qui font partie d'Europêche et par la Fédération de la pêche maritime et de l'aquaculture du Maroc (FPMA) afin de favoriser les relations d'affaires entre les deux parties, proposer des mesures améliorer la fluidité des échanges commerciaux et défendre des intérêts communs. Depuis 2011 existe également la Commission Mixte Hispano-Marocaine des Professionnels de la Pêche”.